

# Hôtel Achille : la gérante devra reloger

Le tribunal d'instance de Marseille a condamné hier la gérante de l'hôtel Achille, rue Thubaneau (1<sup>er</sup>), à assurer à ses frais l'hébergement décent des quatorze pensionnaires qui l'avait assigné en justice.

Cette décision fait suite à l'effondrement de morceaux de la façade, qui avait incité le maire de Marseille à prendre, le 26 août dernier, un arrêté de péril imminent.

Le tribunal a en outre condamné la gérante à verser à chaque demandeur 300 € de provision

à valoir sur le préjudice de jouissance subi.

La demande engagée par les quatorze locataires contre le propriétaire a en revanche été rejetée.

Enfin, la présidente Julie Gay a mandaté un huissier de justice pour se rendre sur les lieux, vérifier si l'immeuble est accessible et s'il contient encore des effets ou objets personnels des occupants de l'hôtel.

L'affaire sera à nouveau évoquée devant le tribunal d'instance le 9 octobre prochain.

D.T.